13 décembre 2004 - Seul le prononcé fait foi

Télécharger le .pdf

Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la réforme du statut général des militaires, à Paris le 13 décembre 2004.

Madame le Ministre,
Mon Général,
Mesdames et Messieurs,
Le Conseil supérieur de la fonction militaire a 35 ans.
C'est avec un plaisir particulier que je le reçois aujourd'hui, pour la première fois de son histoire, à la Présidence de la République.
Je souhaite que cet anniversaire marque la reconnaissance de l'important travail accompli par votre Conseil, et aussi le début d'une nouvelle période qui soit féconde.
Cette institution, vous le savez, est originale à plus d'un titre.
Elle l'est d'abord par nécessité, puisque les principes fondamentaux régissant l'état militaire imposent une forme particulière de dialogue social, complémentaire du rôle propre du chef.
Elle l'est ensuite parce qu'enracinée au coeur de la société française, la communauté militaire a des valeurs identitaires fortes et des modes de fonctionnement spécifiques.
Elle l'est enfin, parce que le métier militaire est, par nature, un métier extraordinaire, au sens propre du terme.
Le droit, dans des circonstances extrêmes, d'utiliser la force et, en dernier recours, de donner la mort, mais aussi le risque, toujours présent, de la recevoir à tout instant de la mission, résument l'exceptionnelle gravité du métier des armes. Ces réalités fondamentales façonnent en profondeur l'identité du militaire, qu'il soit soldat, marin, aviateur, gendarme ou issu des services communs.
Ayant choisi un métier exigeant à tous points de vue, le militaire a nécessairement une conscience aiguë de sa responsabilité morale vis-à-vis de la Nation. Il accepte des sujétions peu communes et de lourdes contraintes - notamment une disponibilité élevée -, contraintes qui pèsent également sur ses proches.
Au sein de l'institution militaire, la valeur absolue accordée au service doit constituer un motif de fierté légitime.
Notre société, parfois guettée par la tentation de l'individualisme, a besoin des références collectives portées par la communauté militaire. C'est pourquoi j'invite ses membres à s'impliquer toujours davantage dans la vie sociale de leur garnison ou de leur lieu de résidence. C'est une manière efficace de conforter l'indispensable lien entre la Nation et son armée.
Pour ma part, j'ai pu à nouveau mesurer la force de votre cohésion et de votre solidarité, lorsque, dans les circonstances tragiques que vous connaissez, j'ai rendu l'hommage de la Nation aux neufs militaires tombés à Bouaké en Côte d'Ivoire. Cette épreuve a rappelé à l'ensemble de nos compatriotes la portée de l'engagement de nos soldats. Elle a témoigné de l'exemplarité de la communauté militaire, de sa remarquable dignité et de sa profonde humanité.
Je voudrais, à cet égard, vous faire part d'une conviction : c'est d'abord parce qu'il se tient prêt à agir à tout moment pour défendre la patrie et les intérêts de la Nation que le militaire vit pleinement sa citoyenneté et se voit reconnaître sa place dans la communauté nationale.
Le projet de statut général des militaires qui sera examiné demain, en première lecture, par le Parlement, illustre bien l'équilibre qu'il convient de réaliser pour conjuguer l'efficacité de notre défense avec l'épanouissement des femmes et des hommes qui l'incarnent.
J'ai tenu à ce que le Gouvernement réaffirme avec force ce qui fait à la fois la spécificité et

J'ai tenu à ce que le Gouvernement réaffirme avec force ce qui fait à la fois la spécificité et l'honneur de l'état militaire : esprit de sacrifice, discipline, disponibilité, loyauté, neutralité. Ce sont les cinq principes fondamentaux sur lesquels est bâti l'édifice entier définissant les droits et les devoirs du militaire.

Dans ce cadre, le Gouvernement a choisi de transposer aux militaires - en les adaptant - les dispositions régissant la fonction publique d'État, chaque fois qu'il était possible de le faire sans attenter à la spécificité du militaire.

Votre Conseil a été très étroitement associé à l'élaboration du projet qui, vous le savez, était devenu nécessaire pour prendre en compte la professionnalisation, les évolutions de la société et les modifications du contexte d'emploi de nos forces. Le dialogue permanent conduit avec vous a d'ailleurs été déterminant pour améliorer ce texte.

Parmi ses avancées les plus significatives, je retiens notamment celles relatives à la protection du militaire en opérations : elles correspondent à un vrai devoir de la République vis-à-vis de celles et de ceux qui ne craignent pas de s'exposer pour elle.

La future commission indépendante d'évaluation de la fonction militaire permettra d'alerter le Chef des armées sur tout éventuel décrochage, au plan matériel, par rapport à la société civile. C'est une nouvelle garantie pour la communauté militaire.

La réforme du statut a reçu un avis unanimement favorable de votre Conseil. C'est un aboutissement qui ne m'a, à vrai dire, pas étonné. Il montre à nos concitoyens combien la concertation est vivante et, à bien des égards, exemplaire au sein des armées, de la gendarmerie et des services communs. Je voudrais vous en féliciter parce que c'est pour la Nation un gage de confiance.

Consolidé par le statut, votre Conseil est plus que jamais la clé de voûte d'un système complet de consultation et de concertation. Coiffant les Conseils de la fonction militaire d'armée, il porte un regard global sur la condition et la fonction militaires et favorise l'échange direct d'informations entre la base et le sommet. Je me réjouis de constater que ses avis sont écoutés avec la plus grande attention par votre ministre, qui m'en fait régulièrement rapport.

Cette écoute confirme la position irremplaçable que votre Conseil s'est acquise au cours des trois dernières décennies.

La tâche accomplie est immense : de l'action sociale à la prévoyance, de la réinsertion à la reconversion, des carrières aux rémunérations, du temps d'activité à l'environnement familial, aucun des thèmes concernant la condition ou la fonction militaire ne lui a échappé.

Récemment encore, son implication responsable sur le dossier des retraites a été déterminante pour que la réforme puisse être adoptée sans remettre en cause les droits légitimes des militaires.

Vos prochaines échéances seront capitales. Il vous reviendra dans les jours à venir d'étudier l'adaptation du règlement de discipline générale et, au-delà, de vous pencher sur la mise en application de votre nouveau statut, une fois celui-ci adopté par le Parlement.

L'épanouissement de nos militaires professionnels passe par une prise en compte des aspirations de leur conjoint et de leur famille. C'est un facteur très important de fidélisation du militaire. Certains sujets sont déjà abordés sous cet angle. Je pense en particulier à la compensation de la nécessaire mobilité du militaire, qui a incontestablement une incidence forte sur l'équilibre familial. Sur ce thème, il convient de rester vigilant par rapport, d'une part, aux évolutions de la société, et, d'autre part, aux contraintes propres des militaires.

Au terme de ce propos, je voudrais saluer l'engagement de chacune et chacun d'entre vous. Votre rôle est souvent délicat, car vous devez être tout à la fois les représentants de vos camarades et les interlocuteurs crédibles des états-majors et de l'administration centrale. Sans jamais céder à la démagogie ou à la complaisance, il vous faut conserver, sur tous les sujets, le sens de l'intérêt général.

Pour bien remplir votre mandat, je vous invite à nourrir en permanence votre réflexion - une réflexion d'abord personnelle - sur ce qu'est fondamentalement l'état militaire dans la société française de ce début de siècle.

Sachez également que, parallèlement à votre action, vos chefs s'expriment très régulièrement pour représenter vos intérêts au plus haut niveau de l'État. Je puis vous assurer que leur

. . . . . .
expérience de la réalité humaine militaire constitue un atout précieux pour relayer vos attentes auprès des décideurs politiques.
Madame le Ministre,
Mon général,
Mesdames et Messieurs
L'état militaire tire sa noblesse de l'esprit de sacrifice qui doit animer celles et ceux qui ont librement choisi d'embrasser la carrière des armes. Ceci suppose et supposera toujours une disponibilité totale.
C'est, en définitive, ce qui vous vaut la reconnaissance de la Nation.
Lorsque vous délibérez au sein de votre Conseil, vous ne devez jamais perdre de vue cette exigence particulière.
Je vous exprime de tout coeur mon estime, ma confiance et mon amitié.
Je vous remercie.